



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Direction Nationale pour le Burkina
Agence Principale de Ouagadougou

CAHIER DES CHARGES

**POUR LES TRAVAUX DE REPRISE DE PEINTURE DU R+9 au R+6 ET DE
REPLACEMENT DE CARREAUX DES ESCALIERS DU R-1 AU R+10 DE L'IMMEUBLE
DE L'AGENCE PRINCIPALE DE LA BCEAO A OUAGADOUGOU**

AVRIL 2024

PREMIERE PARTIE : DISPOSITIONS GENERALES

I.1. Introduction

La Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est l'Institut d'émission commun aux huit (8) États membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) que sont le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

La BCEAO exerce ses activités à travers :

- ✓ le Siège et le Centre Ouest Africain de Formation et d'Études Bancaires (COFEB), sis à Dakar;
- ✓ une Direction Nationale dans chacun des États membres comprenant une Agence Principale et une ou plusieurs Agences Auxiliaires ;
- ✓ le Secrétariat Général de la Commission Bancaire (SGCB) de l'UMOA sis à Abidjan ;
- ✓ la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération (RIEC) sise à Paris ;
- ✓ le Centre de Traitement Fiduciaire (CTF) sis à Yamoussokro.

I.2. Objet

Cet appel d'offres a pour objet, la sélection d'une ou plusieurs entreprise(s) pour la reprise de peinture du R+9 au R+6 et le remplacement des carreaux des escaliers du R-1 au R+10 de l'immeuble de l'Agence Principale de la BCEAO à Ouagadougou.

I.3. Allotissement

Les prestations sont organisées en deux (02) lots subdivisés comme suit :

- Lot 1 : la reprise de la peinture intérieure du R+9 au R+6 de l'immeuble de l'Agence Principale de Ouagadougou.

- Lot 2 : le remplacement des carreaux des escaliers du R-1 au R+10 de l'immeuble de l'Agence Principale de Ouagadougou.

I.4. Conditions à remplir pour prendre part à l'appel d'offres

La participation au présent appel d'offres est ouverte à toutes les entreprises installées au Burkina Faso. En cas de groupement, la seule forme autorisée par la Banque est le groupement solidaire. Les candidats devront fournir tout document que la Banque viendrait à exiger avant attribution du marché.

Tout candidat en situation de conflit d'intérêt devra en informer la Banque dans sa lettre de soumission, en précisant les termes dudit conflit d'intérêt.

I.5. Visite des lieux

Une visite des lieux est prévue aux lieux, dates et heures indiqués dans la lettre de consultation.

I.6. Conformité des offres

Toute offre qui ne répondra pas explicitement aux exigences du présent cahier des charges sera rejetée pour non-conformité sans préjudice pour la Banque Centrale.

I.7. Période de validité des offres

La durée de validité des offres sera de 120 jours à compter de la date limite de dépôt.

Ce délai peut être repoussé par la Banque Centrale si la procédure d'attribution du marché n'a pu être menée à son terme avant l'expiration de la période de validité.

I.8. Langue de soumission

Les offres, ainsi que toutes les correspondances et tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, seront rédigés en langue française.

Les documents complémentaires et les notices d'équipements fournis par le soumissionnaire dans le cadre de la soumission peuvent être rédigés dans une autre langue à condition d'être accompagnés d'une traduction des passages pertinents dans la langue française.

I.9. Frais de soumission

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre et la Banque Centrale ne sera en aucun cas responsable de ces frais ni tenue de les régler, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

I.10. Monnaie de soumission et de paiement

La monnaie utilisée est le Franc CFA.

I.11. Prix de l'offre

Le prix à indiquer sur la lettre de soumission de l'offre sera le prix total de l'offre. Les prix indiqués par le soumissionnaire sur le formulaire de soumission sont fermes, c'est-à-dire non révisables pendant toute la durée d'exécution du contrat et ne pourront varier en aucune manière. Ils devront être en hors taxes et hors douane et comprendre toutes les dépenses liées à l'exécution des travaux.

I.12. Modalités de paiement

La BCEAO se libère des sommes dues au titre du présent contrat, en faisant porter le montant exigible au crédit du compte ouvert au nom de l'entreprise et dont le Relevé d'Identité Bancaire, est communiqué à la Banque Centrale par celui-ci.

Pour chaque paiement, l'entrepreneur adresse à la BCEAO une facture correspondant au montant exécuté des travaux. Le règlement de cette facture intervient dans un délai maximum de trente (30) jours, à compter de la date de sa réception par la BCEAO.

I.13. Régime fiscal

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), en date du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, annexés audit Traité, la Banque Centrale bénéficie, dans le cadre du marché, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les États membres de l'UMOA.

I.14. Présentation des soumissions

Les offres par lot sont établies en trois (03) exemplaires (un original et deux copies), devront être présentées sous double enveloppe fermée, l'enveloppe externe portant les mentions :

Pour le lot 1 : "A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement des offres pour les travaux de reprise de peinture intérieure du R+9 au R+6 de l'immeuble de l'Agence Principale de Ouagadougou."

Pour le lot 2 : "A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement des offres pour les travaux de remplacement des carreaux des escaliers du R-1 au R+10 de l'immeuble de l'Agence Principale de Ouagadougou ".

Les enveloppes intérieures et extérieures doivent être adressées à Monsieur le Directeur

National de la BCEAO pour le Burkina.

Les enveloppes intérieures comporteront en outre le nom et l'adresse du soumissionnaire.

Chaque exemplaire des offres sera présenté en trois (03) parties distinctes comme suit :

1. présentation de la société ;
2. offre technique ;
3. offre financière ;

Chaque partie devra être sous enveloppe fermée portant le titre de ladite partie. Le non-respect de ces dispositions pourrait entraîner le rejet de l'offre pour non-conformité.

NB : le soumissionnaire n'est pas tenu de soumissionner aux deux lots, il peut décider de soumissionner à un seul lot.

I.15.1. Présentation de la société

La présentation de la société comprendra :

- une présentation générale succincte ;
- les références techniques similaires.

I.15.2. Présentation des sous-contractants

La présentation des sous-contractants comprendra :

- une présentation générale succincte ;
- les références techniques similaires ;
- la liste et les CV des personnes chargées de l'exécution du contrat (qualifications et expériences).

I.15.3. Offre technique

L'offre technique consistera en la présentation des documents ci-après :

- une description détaillée de la méthodologie de travail envisagée pour l'exécution des travaux (les procédés de mise en œuvre);
 - les caractéristiques techniques des carreaux ;
 - les caractéristiques techniques des peintures proposées ;
 - des attestations de bonne fin prouvant que le soumissionnaire est capable de réaliser les travaux;
 - une attestation fiscale en cours de validité ;
 - une attestation d'assurance pour la Responsabilité Civile ;
 - une attestation délivrée par les organismes officiels prouvant que le soumissionnaire est en règle vis-à-vis de la sécurité sociale ;
 - une attestation d'immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier ;
 - une attestation de non-faillite ;
 - une formulation d'avis et de toute autre information technique jugée utile ;
 - le planning des travaux sera très bien détaillé de sorte à faire ressortir la quantité de surface exécutée (nombre de salle) journalièrement et le personnel affecté à cette tâche.
-

I.15.4. Offre financière

L'offre financière sera composée de :

- la lettre de soumission, datée et signée conformément au modèle joint en annexe ;
- les devis estimatifs des travaux par lot, daté et signé par le soumissionnaire

I.16. Documents constitutifs de la soumission

Les soumissionnaires devront fournir dans leurs offres copie des documents attestant du statut juridique, du numéro d'immatriculation de la société ainsi que les références bancaires conformément au schéma ci-après :

- Code Banque ;
- Code guichet ;
- N° du compte ;
- Clé RIB ;
- IBAN ;
- SWIFT.

Ils devront en outre communiquer les nom et prénom du mandataire légal ainsi que la fonction occupée dans la société.

Par ailleurs, tout autre document et attestation peut être exigé avant la signature du contrat en cas d'attribution du marché.

I.17. Groupement d'entreprises

En cas de groupement, les entreprises concernées doivent présenter dans leur soumission, l'acte constitutif du groupement signé par les parties. Ce document doit en outre indiquer le chef de file dudit groupement. Dans le cadre du présent appel à concurrence, seuls les groupements solidaires sont autorisés.

I.18. Sous-traitance

La sous-traitance est subordonnée à l'accord préalable écrit de la Banque Centrale. Si elle est autorisée, la sous-traitance ne peut excéder 30% de la valeur du contrat initial.

I.19. Lettre type de soumission

Le soumissionnaire présentera son offre en remplissant le formulaire joint en annexe

(Formulaire de soumission).

Il devra être dûment signé du mandataire légal.

I.20. Date et heure limite de remise des offres

Les offres devront être déposées aux lieu, date et heure indiqués dans la lettre de consultation.

En ce qui concerne les offres transmises par courrier, le cachet de l'expéditeur (Poste, DHL, CHRONOPOST, EMS, etc.) indiqué sur le pli fera foi.

I.21. Ouverture de plis et évaluation des offres

Une Commission des Marchés procédera à l'ouverture des plis, à la vérification de la conformité, à l'évaluation et au classement des offres reçues.

Il n'est pas exigé de garantie de soumission. Des pièces administratives et financières complémentaires attestant de la régularité et des performances techniques et financières

pourraient être exigées à l'entreprise attributaire avant la signature du contrat de marché.

Préalablement à l'évaluation des offres, la BCEAO se réserve le droit de procéder à la vérification de l'éligibilité des soumissionnaires, eu égard à la législation relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme en vigueur dans l'espace UMOA.

L'évaluation des offres se fera sur la base de leur conformité au présent cahier des charges d'une part, et, d'autre part, suivant les critères définis par la Commission des Marchés de la BCEAO qui retiendra l'offre la plus avantageuse au regard notamment, des caractéristiques techniques et du montant des offres.

Il sera procédé à des ajustements de prix en cas d'erreurs arithmétiques. De même, s'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi.

A l'issue du dépouillement, le marché peut faire l'objet de négociations commerciales avec le soumissionnaire pressenti.

I.22. Attribution du marché

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre est la plus économiquement avantageuse pour la Banque Centrale au terme de l'analyse conjointe des spécifications techniques et des prix unitaires proposés.

La BCEAO se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre, et d'annuler l'appel d'offres en rejetant toutes les offres, à tout moment, avant l'attribution du marché.

Avant l'attribution du marché, la BCEAO se réserve le droit de procéder à une vérification du caractère raisonnable des prix proposés dans le cadre de la présente procédure. Une conclusion négative (des prix déraisonnablement élevés ou bas) pourrait constituer le motif de rejet de l'offre, à la discrétion de la BCEAO. Dans ce cas, elle pourrait inviter le soumissionnaire classé deuxième à l'issue de l'évaluation technique et financière des offres pour des négociations.

I.23. Vérification de la qualification des candidats

La Banque Centrale se réserve le droit de vérifier les capacités technique et financière du prestataire retenu à exécuter le marché de façon satisfaisante.

Cette vérification tiendra compte, notamment, de la capacité et la solvabilité financières du soumissionnaire. Elle pourrait se fonder sur l'examen des preuves de qualification que la Banque Centrale jugera nécessaires.

Le cas échéant, son offre sera rejetée et la Banque Centrale examinera la seconde offre évaluée la moins-disante, puis elle procédera à la même détermination de la capacité de ce soumissionnaire à exécuter le marché de façon satisfaisante.

I.24. Notification

Le marché sera notifié au soumissionnaire retenu et un contrat de marché lui sera soumis pour signature. La date de signature du contrat par les deux parties constitue le point de départ des délais contractuels d'exécution du marché.

I.25. Lieux d'exécution de la prestation

La prestation s'exécutera à l'Agence Principale de la BCEAO à Ouagadougou.

I.26. Litiges et contestations

Les Parties s'efforcent de régler à l'amiable, tout différend né de l'exécution ou de l'interprétation du marché.

A défaut de règlement à l'amiable, le différend est, de convention expresse, soumis à l'arbitrage, selon le Règlement d'arbitrage du Centre d'Arbitrage, de Médiation et de Conciliation de Ouagadougou (CAMCO) et tranché par un arbitre désigné conformément à ce Règlement. L'arbitrage a lieu à Ouagadougou, et se déroule en langue française.

I.27. Délai d'exécution

le délai d'exécution est fixé à un mois pour chaque lot.

I.28. Informations complémentaires

Pour toute demande d'informations complémentaires, les soumissionnaires pourront prendre attache avec le Service de l'Administration, du Patrimoine et de la Sécurité par courriel au moins cinq (5) jours avant la date limite de dépôt des offres à l'adresse : courrier.cdn@bceao.int. Les questions devront être reçues uniquement par écrit pour assurer une bonne traçabilité. Toute demande de renseignements parvenue au-delà du délai précité ne sera pas prise en compte.

I.29. Intention de soumission

Préalablement au dépôt des soumissions, les candidats intéressés sont priés de manifester leur intention par courrier électronique à l'adresse courrier.cdn@bceao.int.

DEUXIEME PARTIE : DESCRIPTION DES TRAVAUX / CADRE DE DEVIS

II.1. Description des travaux

Les travaux à réaliser dans le cadre du présent appel d'offres consistent à la reprise de peinture du R+9 au R+6 et le remplacement des carreaux des escaliers du R-1 au R+10 de l'immeuble de l'Agence Principale de la BCEAO à Ouagadougou.

Lot 1 : la reprise de la peinture intérieure du R+9 au R+6 de l'immeuble de l'Agence Principale de Ouagadougou.

Les travaux consistent à :

- la reprise de la peinture intérieure des murs des niveaux R+9 à R+6 de l'immeuble Principal en reproduisant les mêmes couleurs que l'existant,
- la reprise de la peinture sous faux plafond et sous dalle en reproduisant les mêmes couleurs que l'existant ;

Spécifications :

- les peintures utilisées doivent être de même qualité et de même type que l'existant (marmorex pour les murs, du fom acrylique mate pour le faux plafond) ;
- pour les zones avec décollement de peinture existante, elles doivent être grattées et nettoyée avec une brosse métallique avant l'application d'une nouvelle peinture ;
- les surfaces peintes doivent être uniformes et bien soignées ;
- les travaux doivent être exécutés selon les normes et dans les règles de l'art y compris toutes sujétions ;
- le site étant occupé, l'entreprise prendra les dispositions nécessaires pour le phasage et la programmation des travaux afin de ne pas perturber les activités de la Banque.

Ci-dessous le cadre de devis à remplir :

N°	DESIGNATION	UNITE	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL
PEINTURE SUR MUR INTERIEUR IDENTIQUE A L'EXISTANT					
R+6					
1	Zone de circulation	m ²			
2	bureaux (601 à 622)	m ²			
3	cages d'escaliers et annexes	m ²			
Sous total R+6					
R+7					
4	Zone de circulation	m ²			
5	bureaux et autres salles (701 à 712)	m ²			
6	cages d'escaliers et annexes	m ²			
7	Balcon	m ²			

Sous total R+7					
R+8					
8	Zone de circulation	m ²			
9	bureaux et autres salles (801 à 811)	m ²			
10	cages d'escaliers et annexes	m ²			
11	Balcon	m ²			
Sous total R+8					
R+9					
12	Zone de circulation	m ²			
13	Conseil d'administration	m ²			
14	Gouverneur	m ²			
15	Secrétariat (local technique)	m ²			
16	cages d'escalier et annexes	m ²			
Sous total R+9					
TOTAL 1					
PEINTURE SUR FAUX PLAFOND					
R+6					
17	Zone de circulation	m ²			
18	bureaux (601 à 622)	m ²			
19	cages d'escaliers et annexes	m ²			
Sous total R+6					
R+7					
20	Zone de circulation	m ²			
21	bureaux et autres salles (701 à 712)	m ²			
22	cages d'escaliers et annexes	m ²			
23	Balcon (sous dalle)	m ²			
Sous total R+7					
R+8					
24	Zone de circulation	m ²			
25	bureaux et autres salles (801 à 811)	m ²			
26	cages d'escaliers et annexes	m ²			

27	Balcon	m ²			
Sous total R+8					
R+9					
28	Zone de circulation	m ²			
29	Conseil d'administration	m ²			
30	Gouverneur	m ²			
31	Secrétariat (local technique)	m ²			
32	cages d'escalier et annexes	m ²			
Sous total R+9					
TOTAL 2					
TOTAL GENERAL (1+2)					

Lot 2 : remplacement des carreaux des escaliers du R-1 au R+10 de l'immeuble de l'Agence Principale de Ouagadougou.

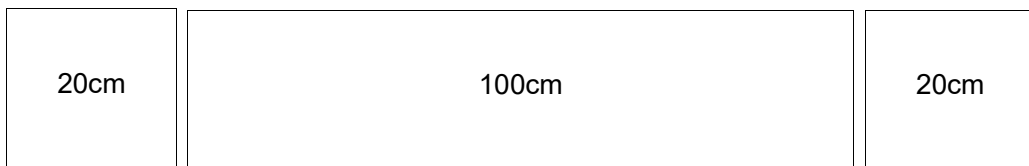
Les travaux consistent à :

- décaper les anciens carreaux y compris les plinthes et évacuer les gravats, une zone sera indiquée pour le stockage des gravats avant d'être évacués totalement hors du site à la charge de l'entreprise ;
- raccorder les escaliers avant la pose des carreaux ;
- poser les carreaux par ciment colle, selon les spécifications du fabricant et selon le calepinage validé par le maître d'ouvrage;
- jointoiement en mortier hydrofuge de couleur gris ciment selon les indications du fabricant ;
- les travaux doivent être exécutés selon les normes et dans les règles de l'art y compris toutes sujétions ;

Caractéristique des carreaux :

- pour les marches, carreaux grés cérame anti dérapant de 120x30 ou du 30x30;
- pour les paliers et plinthes, carreaux grés cérame anti dérapant de 60x60 ou 30x30 ;
- les carreaux doivent respecter les classement UPEC : U3P2E1C0 ;

un échantillon de deux modèles de carreaux au choix selon les caractéristiques demandées sera présenté au maître d'ouvrage au maximum 07 jours après la signature du contrat et de l'ordre de service. Toutes les dispositions doivent être prises par l'entreprise pour la fourniture et la pose des carreaux dans le délai imparti.



Proposition de calepinage pour les carreaux de 30x120 : l'embranchement = 140cm

Ci-dessous le cadre de devis à remplir :

N°	DESIGNATION	UNITE	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL
R-1 AU RDC					
1	décapage des carreaux existants et évacuation des gravats hors du site	m ²			
2	fourniture et pose de carreaux en grés cerame pour paliers de repos et plinthes y compris toutes sujétions de pose	m ²			
3	fourniture et pose de carreaux en grés cerame pour escalier y compris toutes sujétions de pose	m ²			
Sous total 1					
RDC AU NIVEAU TECHNIQUE					
4	décapage des carreaux existants et évacuation des gravats hors du site	m ²			
5	fourniture et pose de carreaux en grés cerame pour paliers de repos et plinthes y compris toutes sujétions de pose	m ²			
6	fourniture et pose de carreaux en grés cerame pour escalier y compris toutes sujétions de pose	m ²			
Sous total 2					
NIVEAU TECHNIQUE AU R+1					

7	décapage des carreaux existants et évacuation des gravats hors du site	m ²			
8	fourniture et pose de carreaux en grés cerame pour paliers de repos et plinthes y compris toutes sujétions de pose	m ²			
9	fourniture et pose de carreaux en grés cerame pour escalier y compris toutes sujétions de pose	m ²			
Sous total 3					
R+1 AU R+2 Y COMPRIS ZONE DE SECURITE ET CAVEAUX					
10	décapage des carreaux existants et évacuation des gravats hors du site y compris zone périmètre de sécurité et caveaux	m ²			
11	fourniture et pose de carreaux en grés cerame pour paliers de repos et plinthes y compris zone périmètre de sécurité et caveaux et toutes sujétions de pose	m ²			
12	fourniture et pose de carreaux en grés cerame pour escalier y compris zone périmètre de sécurité et caveaux et toutes sujétions de pose	m ²			
Sous total 4					
R+2 AU R+3					
13	décapage des carreaux existants et évacuation des gravats hors du site	m ²			

14	fourniture et pose de carreaux en grés cerame pour paliers de repos et plinthes y compris toutes sujétions de pose	m ²			
15	fourniture et pose de carreaux en grés cerame pour escalier y compris toutes sujétions de pose	m ²			
Sous total 5					
R+3 AU R+4					
16	décapage des carreaux existants et évacuation des gravats hors du site	m ²			
17	fourniture et pose de carreaux en grés cerame pour paliers de repos et plinthes y compris toutes sujétions de pose	m ²			
18	fourniture et pose de carreaux en grés cerame pour escalier y compris toutes sujétions de pose	m ²			
Sous total 6					
R+4 AU R+5					
19	décapage des carreaux existants et évacuation des gravats hors du site	m ²			
20	fourniture et pose de carreaux en grés cerame pour paliers de repos et plinthes y compris toutes sujétions de pose	m ²			
21	fourniture et pose de carreaux en grés cerame pour escalier y compris toutes sujétions de pose	m ²			
Sous total 7					

R+5 AU R+6					
22	décapage des carreaux existants et évacuation des gravats hors du site	m ²			
23	fourniture et pose de carreaux en grés cerame pour paliers de repos et plinthes y compris toutes sujétions de pose	m ²			
24	fourniture et pose de carreaux en grés cerame pour escalier y compris toutes sujétions de pose	m ²			
Sous total 8					
R+6 AU R+7					
25	décapage des carreaux existants et évacuation des gravats hors du site	m ²			
26	fourniture et pose de carreaux en grés cerame pour paliers de repos et plinthes y compris toutes sujétions de pose	m ²			
27	fourniture et pose de carreaux en grés cerame pour escalier y compris toutes sujétions de pose	m ²			
Sous total 9					
R+7 AU R+8 ET INTERIEUR R+7					
28	décapage des carreaux existants et évacuation des gravats hors du site	m ²			
29	fourniture et pose de carreaux en grés cerame pour paliers de repos et plinthes y compris toutes sujétions de pose	m ²			

30	fourniture et pose de carreaux en grés cerame pour escalier y compris toutes sujétions de pose	m ²			
Sous total 10					
R+8 AU R+9					
31	décapage des carreaux existants et évacuation des gravats hors du site	m ²			
32	fourniture et pose de carreaux en grés cerame pour paliers de repos et plinthes y compris toutes sujétions de pose	m ²			
33	fourniture et pose de carreaux en grés cerame pour escalier y compris toutes sujétions de pose	m ²			
Sous total 11					
R+9 AU R+10					
34	décapage des carreaux existants et évacuation des gravats hors du site	m ²			
35	fourniture et pose de carreaux en grés cerame pour paliers de repos et plinthes y compris toutes sujétions de pose	m ²			
36	fourniture et pose de carreaux en grés cerame pour escalier y compris toutes sujétions de pose	m ²			
Sous total 12					
TOTAL GENERAL					

ANNEXE - MODELE DE SOUMISSION

NOTE : l'Annexe fait partie intégrante de la soumission. Les soumissionnaires sont priés de remplir tous les espaces laissés en blanc dans le présent modèle de soumission.

**Monsieur le Directeur National de la
Banque Centrale des États de l'Afrique
de l'Ouest (BCEAO) pour le Burkina
01 B.P 356**

Ouagadougou

**OBJET : APPEL D'OFFRES POUR LA REPRISE DE PEINTURE INTÉRIEURE DU R+9 AU
R+6 DE L'IMMEUBLE DE L'AGENCE PRINCIPALE DE OUAGADOUGOU. (POUR
LE LOT 1)**

**APPEL D'OFFRES POUR LE REMPLACEMENT DES CARREAUX DES ESCALIERS
DU R-1 AU R+10. (POUR LE LOT 2)**

Monsieur le Directeur National,

- 1) Je soussignéfaisant élection de domicile à
....., agissant au nom et pour le compte de
....., inscrit au registre de commerce de, sous le
N°..... et à l'IFU, sous le N°....., après avoir pris
connaissance de toutes les pièces du cahier des charges, m'être rendu compte de la
situation des lieux, apprécier à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et
l'importance de la mission à réaliser,
propose d'exécuter les travaux de.....(**compléter par les travaux du lot concerné**)
tels que décrits dans le cahier des charges pour un montant hors TVA de (en chiffres
et en lettres) ; :
- 2) Nous nous engageons, expressément, si notre soumission est acceptée, à exécuter
les travaux conformément au cahier des charges et suivant les règles de l'art, dès la
date de signature du contrat ;
- 3) Nous acceptons de rester liés par notre soumission pendant un délai de **trois (03)**
mois à compter de la date fixée pour la remise des offres.
- 4) Avant signature du contrat, la présente Soumission acceptée par la BCEAO vaudra
engagement entre nous.
- 5) Nous avons bien noté que la Banque Centrale n'est pas tenue de retenir la
soumission la moins-disante et qu'il peut ne pas donner suite au présent appel d'offres
sans avoir à se justifier ni devoir d'indemnités à ce titre.

En foi de quoi je soumetts la présente offre en y apposant ma signature.

Fait àle.....par : (Nom et prénoms) :.....

Signature

En qualité de (Fonction) dûment autorisé à signer la soumission pour et au
nom de :